

MRC DE D'AUTRAY  
MUNICIPALITÉ DE LANORAIE

PROCÈS-VERBAL de la séance d'ajournement du 4 avril 2023 des membres du conseil de la Municipalité de Lanoraie, tenue mardi le 11 avril 2023 à 19 h 15 au 57, rue Laroche.

Sont présents : mesdames Lyne Clermont, Marie-Ève Mondor, Josée Castonguay, conseillères, et messieurs Martin Lavallée, François Boisjoly, conseillers, sous la présidence de monsieur André Villeneuve, maire.

Est absente : madame Lucie Ouellet, conseillère

Assiste également à la séance, monsieur Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier, à titre de secrétaire de la séance.

*Un avis spécial d'ajournement de la séance ordinaire du 4 avril 2023 été adressé à tous les élus absents le 6 avril 2023.*

*Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis spécial, le maire déclare la séance ouverte à 19 h 15.*

**2023-04-153**

**PERSONNEL**

---

CONSIDÉRANT les travaux de maintien de l'équité salariale réalisés conformément à l'article 76.1 de la Loi;

CONSIDÉRANT la structure salariale préparée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et mise à jour suite à ces mêmes travaux;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour des dispositions relatives à la progression;

CONSIDÉRANT la réévaluation du pointage lié au poste d'agente de communication en fonction des tâches reprises depuis le départ de la coordonnatrice du service des loisirs dans la semaine du 17 juillet 2022;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay  
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly  
ET RÉSOLU

D'adopter la directive visant la mise à jour de certaines dispositions relatives aux conditions de travail et au traitement des cadres 2019-2024.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2023-04-154**

**PERSONNEL**

---

CONSIDÉRANT QUE l'employé n° 07-0101 a informé la municipalité de sa volonté de relever de nouveaux défis;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de s'assurer des modalités de départ selon les normes applicables, le cas échéant;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont  
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay  
ET RÉSOLU

Que monsieur Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier, soit et il est, par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document relatif à la fin d'emploi de l'employé n° 07-0101.

Que monsieur Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier, soit autorisé à affecter et verser les montants requis, le cas échéant.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2023-04-155      AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 1071-80-2023 MODIFIANT LE PLAN DE ZONAGE DES RÈGLEMENTS 269-90 ET 105-92 – SECTEUR DE LA RUE DES ÉTANGS, SECTEUR DE LA RUE JEAN-BAPTISTE-NEVEU ET DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ZONES R49 ET R52**

La conseillère Lyne Clermont donne avis de motion indiquant qu'un membre du conseil pourra proposer à la prochaine séance ou à toute autre séance subséquente du conseil un projet de règlement modifiant le plan de zonage des règlements 269-90 et 105-92, soit le secteur de la rue des Étangs et le secteur de la rue Jean-Baptiste-Neveu, ainsi que les dispositions applicables aux zones R49 et R52, et dépose le projet de règlement 1071-80-2023, lequel sera adopté à une séance subséquente.

**2023-04-156**

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 1071-80-2023 MODIFIANT LE PLAN DE ZONAGE DES RÈGLEMENTS 269-90 ET 105-92 – SECTEUR DE LA RUE DES ÉTANGS, SECTEUR DE LA RUE JEAN-BAPTISTE-NEVEU ET DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ZONES R49 ET R52**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont  
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor  
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement 1071-80-2023, modifiant le plan de zonage des règlements 269-90 et 105-92, soit le secteur de la rue des Étangs et le secteur de la rue Jean-Baptiste-Neveu, ainsi que les dispositions applicables aux zones R49 et R52, tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2023-04-157**

**SÉANCE DE CONSULTATION – PROJET DE RÈGLEMENT 1071-80-2023 MODIFIANT LE PLAN DE ZONAGE DES RÈGLEMENTS 269-90 ET 105-92 – SECTEUR DE LA RUE DES ÉTANGS, SECTEUR DE LA RUE JEAN-BAPTISTE-NEVEU ET DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ZONES R49 ET R52**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor  
ET RÉSOLU

Qu'une séance publique de consultation ait lieu mardi le 2 mai 2023 à la salle du conseil située au 57, rue Laroche, à 19 h 30.

Au cours de cette séance, le maire expliquera le projet de règlement numéro 1071-80-2023 et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2023-04-158**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 1072-8-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 106-92 – DISPOSITIONS CONCERNANT LES NORMES APPLICABLES AUX ZONES R48, R49, R50 ET R52**

La conseillère Lyne Clermont donne avis de motion indiquant qu'un membre du conseil pourra proposer à la prochaine séance ou à toute autre séance subséquente du conseil un projet de règlement modifiant le règlement de lotissement 106-92 concernant les normes applicables aux zones R48, R49, R50 et R52, et dépose le projet de règlement 1072-8-2023, lequel sera adopté à une séance subséquente.

**2023-04-159      PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 1072-8-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 106-92 – DISPOSITIONS CONCERNANT LES NORMES APPLICABLES AUX ZONES R48, R49, R50 ET R52**

---

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont  
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée  
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement 1072-8-2023, modifiant le règlement de lotissement 106-92 concernant les normes applicables aux zones R48, R49, R50 et R52, tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2023-04-160**

**SÉANCE DE CONSULTATION – PROJET DE RÈGLEMENT 1072-8-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 106-92 – DISPOSITIONS CONCERNANT LES NORMES APPLICABLES AUX ZONES R48, R49, R50 ET R52**

---

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont  
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée  
ET RÉSOLU

Qu'une séance publique de consultation ait lieu mardi le 2 mai 2023 à la salle du conseil située au 57, rue Laroche, à 19 h 30.

Au cours de cette séance, le maire expliquera le projet de règlement numéro 1072-8-2023 et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2023-04-161**

**COMITÉ DE DÉMOLITION – MEMBRE**

---

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor  
ET RÉSOLU

De nommer la conseillère madame Lucie Ouellet à titre de membre substitut sur le comité de démolition.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**PÉRIODE DE QUESTIONS : AUCUNE QUESTION**

**2023-04-162**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay  
ET RÉSOLU

Que la séance soit levée à 19 h 28.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

---

André Villeneuve, maire

---

Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier

*Je, André Villeneuve, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

André Villeneuve, maire